



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 4 avril 2022

France : la Banque européenne d'investissement et la Commission européenne soutiennent à travers le mécanisme ELENA la transition énergétique de la Communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB)

- **Un financement européen de 1,8 millions d'euros d'études sur trois ans et trois postes pour le compte de la CAPB et de ses partenaires**
- **Une assistance technique axée sur la rénovation énergétique du patrimoine public et le développement des énergies renouvelables**
- **Un partenariat qui doit déboucher sur 45 millions d'euros d'investissements par la CAPB et ses partenaires dans des projets de transition énergétique**

Paris, le 4 avril 2022, La BEI et la Commission Européenne soutiennent, via le mécanisme ELENA (Mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux) la Communauté d'Agglomération Pays Basque dans son projet de rénovation énergétique du patrimoine public et de développement des énergies renouvelables.

Initié conjointement par la Commission européenne et la BEI, le mécanisme ELENA a été créé dans le cadre du programme « Horizon 2020 » en vue d'accorder des aides pour de l'assistance technique axée notamment sur la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et le soutien à des projets afférents aux transports urbains.

En France, 12 projets métropolitains (Lyon, Lille, Strasbourg, Bordeaux, etc.) ou régionaux (Occitanie, Grand Est) sont à ce jour accompagnés par la BEI dans ce cadre. La CAPB est la première communauté d'agglomération à bénéficier du mécanisme ELENA et à porter un programme d'investissement centré à la fois sur la rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables (solaires photovoltaïque et réseaux de chaleur/froid biomasse, géothermie et thalassothermie notamment).

Ce programme est structuré autour de 3 axes :

- **Sobriété et Efficacité Énergétique** : préfigurer des rénovations énergétiques globales avec 240 bâtiments publics concernés et un gain énergétique minimal de 40% ;
- **Énergies renouvelables** : développer de nouveaux projets de production d'électricité solaire et de chaleur/froid avec plus de 200 bâtiments concernés ;
- **Ingénierie financière** : mobiliser des ressources financières additionnelles afin de concrétiser ces projets. La CAPB va étudier le montage d'un dispositif financier innovant qui consiste à réaliser des travaux de performance énergétique générant des économies d'énergie affectées ensuite au remboursement des avances consenties par des institutions financières et au financement de nouveaux projets.

La BEI va financer sur trois ans 1,8 millions d'euros d'études et trois postes pour le compte de la CAPB et de ses partenaires, soit 67 communes, trois bailleurs sociaux, le Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour et la Commission syndicale de l'Ostabaret.

Comme prévu par le mécanisme ELENA, à l'issue de la phase d'études en 2025, la CAPB et ses partenaires s'engagent à réaliser un volume d'investissement de 45 millions d'euros correspondant à :

- **77 opérations de rénovation énergétique globale** avec un objectif volontariste de diminution compris entre 40 et 75% des consommations d'énergie finale suivant l'état énergétique initial des bâtiments concernés (32 000m² de bâtiments publics et 530 logements sociaux) : crèches, écoles maternelles et élémentaires, équipements sportifs (trinquets, gymnases, patinoires, ...), mairies, salles polyvalentes, logements sociaux, ...
- **70 centrales solaires photovoltaïques** (en vente totale et/ou en autoconsommation de l'électricité produite).
- **3 réseaux de chaleur/froid** biomasse, géothermie ou thalassothermie.

Ambroise Fayolle, vice-président de la BEI : « Le mécanisme d'assistance technique ELENA mis en place il y a plus de douze ans avec la Commission européenne a apporté la preuve de son efficacité pour réussir à mobiliser dans les territoires européens les plus divers les investissements considérables nécessaires à la transition énergétique. Grâce à cet apport financier de 1,8 million d'euros de l'Europe, la Communauté d'agglomération Pays Basque va pouvoir préparer le terrain pour des projets locaux de montants bien plus considérables au service d'un nouveau modèle énergétique durable. »

Kadri Simson, commissaire européenne à l'énergie : « L'efficacité énergétique est l'un des piliers du pacte vert pour l'Europe et ELENA est un formidable catalyseur d'investissements, permettant d'accompagner les territoires dans leur transition énergétique à long terme, mais aussi de faire face aux pics de prix actuels. La Communauté du Pays Basque bénéficiera du financement ELENA de la Commission Européenne pour la rénovation de ses bâtiments publics et de l'appui technique de la Banque Européenne d'Investissement ».

Jean-René Etchegaray, Président de la Communauté d'agglomération Pays Basque : « La Communauté Pays Basque est la première Agglomération de France à avoir été retenue par la Commission européenne pour son projet de rénovation énergétique des bâtiments publics du territoire. C'est la preuve qu'en faisant le choix de créer une institution pour le Pays Basque, ce territoire s'est offert la possibilité de travailler avec la Banque Européenne d'Investissement, à l'égal des grandes métropoles. Nous avons ainsi la possibilité de répondre de manière plus efficace aux grands défis de notre temps, au premier rang desquels le changement climatique ».

Philippe Pelletier, Président du Plan Bâtiment Durable : « En novembre 2019, la Communauté Pays Basque devenait le 137^{ème} signataire de la charte tertiaire portée par le Plan Bâtiment Durable et démontrait ainsi son fort engagement pour engager la transition énergétique de son parc tertiaire. Ce partenariat ambitieux entre la Banque Européenne d'Investissement et la Communauté Pays Basque est le témoin du volontarisme de l'agglomération, et permettra de mettre en œuvre les actions nécessaires pour se placer sur la trajectoire 2050 de neutralité carbone. »

Informations générales :

À propos de la Banque européenne d'investissement

La Banque européenne d'investissement (BEI), dont les actionnaires sont les 27 États membres de l'Union européenne (UE), est l'institution de financement à long terme de l'UE. La BEI met à disposition des financements à long terme destinés à appuyer des investissements de qualité afin de contribuer à la réalisation des grands objectifs de l'UE. Elle emprunte d'importants volumes de fonds sur les marchés de capitaux et les prête à des conditions très favorables pour soutenir des projets qui concourent à la réalisation des grands objectifs de l'UE. En tant que banque du climat de l'Union Européenne, elle a pour objectifs de stimuler l'émergence et le déploiement d'innovations permettant de relever les défis actuels comme la transition énergétique vers un nouveau modèle de croissance sobre en carbone. En 2021, la BEI a consacré plus des deux tiers de ses 9,2 milliards d'euros d'investissements en France à des projets liés à la lutte contre le changement climatique dont 3,85 milliards d'euros dans le financement d'équipements publics plus performants sur les plans énergétique et environnemental.

À propos de la Communauté d'agglomération Pays Basque

Avec ses 3000 km² et ses 158 communes, la Communauté Pays Basque est la première agglomération de France en superficie et nombre de communes. Peuplée de 320 000 habitants, elle est le second bassin de population de la Région Nouvelle-Aquitaine, après Bordeaux Métropole. Au-delà des politiques socles d'une Agglomération (climat air énergie, développement économique, urbanisme, mobilité, eau et assainissement ou encore collecte des déchets), elle s'est également saisie de politiques non imposées par la loi. Elle mène ainsi des politiques volontaristes dans des domaines tels que l'agriculture et l'alimentation durable, le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche ou encore le littoral et l'océan. Elle a reconnu officiellement le basque et le gascon comme langues de son territoire aux côtes du français. Ces spécificités lui confèrent un rôle incontournable dans l'action publique.

À propos du Plan Bâtiment Durable

Lancé en janvier 2009 par les pouvoirs publics, le Plan Bâtiment Durable, présidé par Philippe Pelletier, fédère un large réseau d'acteurs du bâtiment et de l'immobilier autour d'une mission commune : favoriser l'atteinte des objectifs d'efficacité énergétique et environnementale de ce secteur. Le Plan Bâtiment Durable assure la concertation permanente au sein de la filière et témoigne de la mobilisation continue des acteurs au plan national comme régional. Il est ainsi force de proposition auprès des pouvoirs publics.

En savoir plus : www.planbatimentdurable.fr

Contacts pour la presse :

BEI : Christophe Alix, c.alix@bei.org, tél. : +352 43 79 84303 / mobile : +33 6 11 81 30 99

Site internet : www.bei.org/press - Service de presse : +352 4379 21000 – presse@bei.org



Commission européenne : Stefan De Keermaecker, stefan.de-keersmaecker@ec.europa.eu

tél. : +32 2 298 46 80 / +32 460 764680

Communauté d'agglomération Pays Basque : Bénédicte Saint-André, tél : 06 84 07 25 22,
b.saint-andre@communaute-paysbasque.fr

Site internet : www.communaute-paysbasque.fr